

NOUVELLE CALEDONIE

Contribution de la fédération UMP de la Nouvelle-Calédonie

Contribution du Rassemblement-UMP à la convention sur l'Outre-mer de l'U.M.P.

« POUR UNE NOUVELLE-CALEDONIE PLURIELLE AUX COULEURS DE LA FRANCE »

Depuis plus de 25 ans, élection après élection, l'immense majorité des calédoniennes et des calédoniens a confirmé son attachement indéfectible à la France.

Lorsque le Rassemblement a négocié l'accord de Nouméa avec le gouvernement socialiste et le F.L.N.K.S, c'était dans le but d'assurer l'ancrage définitif de la Nouvelle-Calédonie dans la République tout en reconnaissant son identité et sa personnalité particulières. Seule la France est garante de la coexistence harmonieuse des communautés vivant sur cette terre. C'est dans cet esprit que le Rassemblement a appelé les électeurs à approuver cet accord lors du scrutin du 8 novembre 1998.

Force est malheureusement de constater que depuis 1999, et malgré l'alternance politique nationale, c'est la lecture indépendantiste de cet accord qui a été privilégiée comme en témoignent le traitement de la question du corps électoral pour les élections provinciales ou le blanc-seing donné à une multinationale pour la construction de l'usine métallurgique du Nord malgré l'absence totale d'engagement clair et irrévocable de sa part.

La victoire de l'UMP en 2007 devra être l'occasion d'une rupture sans ambiguïté avec cette dérive qui s'apparente à un véritable détournement du vote populaire.

L'Etat doit assumer pleinement et sans complaisance son rôle conformément à la volonté politique majoritaire, et permettre qu'à l'issue du processus en cours, qui n'est en aucune manière une marche obligatoire et forcée vers l'indépendance, les électeurs concernés puissent se déterminer librement sur le maintien de la Nouvelle-Calédonie dans la France.

En Nouvelle-Calédonie, à l'horizon de ce siècle, le développement économique et social, et donc la poursuite d'un véritable rééquilibrage et de la réduction des inégalités, sera très largement dominé et déterminé par la réalisation des usines métallurgiques du Sud et du Nord.

La Nouvelle-Calédonie détient au moins 25 % des réserves mondiales de nickel dans un marché entièrement dominé par trois ou quatre multinationales. Il s'agit d'un enjeu qui dépasse largement le cadre de notre collectivité et revêt une dimension nationale et internationale.

L'Etat a consenti, aux côtés du territoire et des provinces, des efforts financiers sans précédent pour favoriser la réalisation de ces projets industriels majeurs, et intervient pour assurer la protection des personnes et des biens qui y sont engagés. Il est donc légitime et nécessaire que l'Etat joue le rôle qui lui revient dans la coordination de l'action des pouvoirs publics pour le bon aboutissement de ces projets dans l'intérêt des populations locales en particulier mélanésiennes mais aussi de la France, et dans le respect des principes d'un développement durable respectueux de l'environnement et des intérêts des générations futures.

C'est notre combat du siècle.

Dans cette perspective il faut offrir à la jeunesse calédonienne une véritable égalité des chances lui permettant d'affronter sans complexe la compétition. Cela passe par la poursuite et le renforcement de la politique de formation professionnelle entreprise avec le soutien de l'Union Européenne mais aussi par l'effort individuel et par l'exigence. A cet égard, il nous faudra encourager et soutenir celles et ceux qui accepteront d'acquérir une première expérience professionnelle en Métropole.

C'est à ce prix – et à ce prix seulement – que la promotion de l'emploi local aura un sens.

Les calédoniennes et les calédoniens sont avant tout des citoyens français.

La « citoyenneté » de l'accord de Nouméa doit être une construction quotidienne, une volonté sans cesse réaffirmée et renouvelée de vivre ensemble dans la fidélité à l'esprit de l'accord de Nouméa. Elle ne peut en aucun cas consister à exclure nos compatriotes qui ont choisi de faire leur vie ici, à nos côtés, que ce soit en les privant du droit de vote, du droit au travail, ou encore du droit à certaines aides publiques.